

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Objet : Projet de tramway à Québec, 6 juillet 2020

MÉMOIRE AU BUREAU

À Québec, les citoyens n'ont rien pour leur servir de fondement rationnel quant au bienfondé de ce projet de tramway. C'est pourquoi, ils croient qu'il est une œuvre purement politique basée sur des considérations idéologiques sinon d'intérêts personnels. Si quelqu'un désirait se moquer des Québécois, il pourrait bien citer l'amateurisme d'apprentis sorciers présidant à l'étude de ce projet de tramway de la Ville de Québec, toujours en mal de bougeotte.

En effet, la bougeotte est de mise à Québec. Après l'évanescence du projet de la mobilité durable en 2010, il y a eu celle d'un réseau structurant avec trambus et pôle d'échange sous le Phare en 2020, ensuite celle de ce réseau avec pôle d'échange quelque part sur Hochelaga, puis celle d'un tunnel mal localisé et enfin celle du réseau sans trambus. Quant aux couts, ils vont à l'avenant.

À quoi faut-il s'attendre lors du prochain épisode de ce roman ? Autrefois, les politiciens faisaient les annonces après s'être bien informés chez les bonnes personnes. Par exemple, lorsque Robert Bourassa a annoncé le projet de la Baie-James en 1973, le président de SNC-Lavalin, Bernard Lamarre, était assis à ses côtés. Il agissait comme donnée probante. Aujourd'hui, il n'y a qu'une administration en position conflictuelle pour sauver du naufrage une entreprise qu'elle a improvisée et dont l'avenir pourrait faire penser à celle du Vaisseau d'or d'Émile Nelligan : sombrer «dans l'abime du rêve».

Pendant ma carrière d'ingénieur qui m'a amené à concevoir et réaliser nombre de projets de génie civil de toutes sortes, incluant ceux d'infrastructures, ma façon de procéder avec mes clients a toujours été de les convaincre de ne pas décider d'un projet sans que je leur soumette à priori une étude préliminaire pour leur exposer les choix qui s'offrent à eux. Ainsi, lorsqu'ils optaient pour une solution, dont les couts probables étaient inscrits, ils n'avaient pas à se fendre en quatre pour défendre leurs décisions, ce qui est le cas à Québec. Bien plus, souvent les travaux devant être autorisés par des règlements d'emprunt, nous devions leur garantir que le montant du règlement ne serait jamais dépassé, tout dépassement étant illégal. C'était un système «verrouillé».

Malheureusement, à Québec le projet de tramway est peut-être l'occasion manquée de faire les bons choix. Aussi, les milliards que l'on y consacrerait sont autant d'argent qu'il serait peut-être nécessaire d'orienter vers d'autres besoins comme ceux d'entretien de nos infrastructures ou même d'amélioration de la mobilité dans l'ensemble du territoire, ce qui ne semble pas être le cas dans le réseau structurant projeté. Les besoins sont grands, il n'y a qu'à donner l'exemple d'une rue, la nôtre, qui n'a pas été repavée depuis bientôt 60 ans, ce qui permet aux herbages de proliférer en remplacement des morceaux d'asphalte.

Jean-Marie Desgagné, ing.
6 juillet 2020